

occlésiastiques et plus de 600 personnes de tous les rangs de la société furent exécutés. Se soumettre ou mourir, telle était la politique de ce roi dissolu. Dans la seule année 1536, environ 380 couvents furent supprimés, et leurs biens distribués aux favoris apostats. Les plus grandes et les plus riches abbayes, les évêchés et même les monuments des arts et des sciences, eurent en peu d'années le même sort. Ceux que ces dépouilles ont enrichis, forment encore le plus fort appui de l'Eglise officielle.

Un mot, en terminant, sur l'extension du catholicisme en Angleterre.

En 1631, les catholiques anglais étaient estimés à 150,000; en 1830, à  $\frac{1}{2}$  million; et aujourd'hui on les estime à près de 2 millions. Pour défendre leurs intérêts, 33 lords catholiques siègent dans la Chambre des Pairs et 80 députés catholiques dans la Chambre des Communes.



#### Les devoirs du chrétien dans l'exercice du droit de suffrage.

Tel est l'important sujet traité par Mgr Freppel, dans une lettre pastorale qui a eu un immense retentissement. Ne pouvant reproduire le texte entier de cette instruction, nous tenons du moins à mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux passages, ceux qui expriment plus directement une doctrine qui est la même pour tous les pays.

1o Le vote n'est point un acte indifférent.

“ On a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique, il n'en constitue pas moins un acte moral qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait, à aucun titre, être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi ! on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier ! ”.....

2o L'électeur est responsable.

“ L'électeur est responsable des votes de l'élu dans la mesure où il pouvait les pré-

voir ; or, c'était son devoir de s'éclairer au préalable, de ne donner sa confiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires.

S'il ne les a pas prises, il s'est rendu coupable de négligence en matière grave ; et si, les ayant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids lourd. ”.....

3o Un vote mauvais est irréparable. “ Comment revenir sur un vote ? Le mal est fait, et sans espoir de retour. On a beau se rassurer par la perspective d'une élection future, où le repentir sera suivi de meilleures résolutions, on attendant, le mal, auquel on a si imprudemment participé, suivra son cours ..... des lois détestables seront votées, des lois contraires aux droits de la famille et de l'Eglise, et sur lesquelles il sera difficile de revenir, parce qu'on y verra autant de faits accomplis. ”

4o L'abstention ne dégage pas la conscience. “ Beaucoup s'imaginent qu'en s'abstenant de prendre part aux élections, ils déclinent ainsi toute espèce de responsabilité. Erreur manifeste ! Il y a deux manières de coopérer au choix de représentants indignes ; voter pour eux, ou assurer leur succès par l'abstention .. .... “ C'est un principe de morale que chacun est tenu de concourir au bien général, dans la mesure de ses forces. Quiconque s'y refuse, manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, quand il y a espoir de le vaincre, nous en porterons la faute et Dieu nous en demandera compte. “ S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart, au lieu de participer à l'effort commun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations ou peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doivent nous arrêter, ni d'affaire qui puisse nous retenir, lorsqu'il s'agit d'un acte aussi important. Ce sacrifice fut-il aussi lourd qu'il est léger, vous le devriez encore à vous-mêmes ; à vos familles, dont l'avenir est entre vos mains ; à la patrie, dont la prospérité est la vôtre ; à l'Eglise, que vous avez le devoir de défendre autant qu'il est en vous. ” A la suite de l'exposé si net des principes en pareille matière, Mgr Freppel aborde une autre face de la question : Comment faut-il voter ?

“ Les Catholiques doivent exercer, en catholiques, le droit de suffrage. ”

La conscience du chrétien ne se divise pas, dit en substance, Mgr Freppel. Il est chrétien toujours et partout ; c'est-à-dire que toujours et partout il doit tendre au